



Une initiative de France Festivals  
en partenariat avec l'Onda, la Sacem et la Sacd

# Sixième

# APPEL À PROJETS

**Clôture du dépôt des dossiers : 30 novembre 2018**

Inscriptions : <https://goo.gl/forms/sDQWRYJVIQhbKBy83>

## Le Ffab nomad

Le programme du Ffab nomad (anciennement la Ffabrique nomade) a été lancé en 2012 pour favoriser la circulation des créations musicales dans les lieux de diffusion et particulièrement dans les festivals.

Au terme de cinq éditions, France Festivals et les partenaires associés (Sacem, Onda, Sacd et Institut français) ont souhaité faire évoluer le dispositif en l'ouvrant plus largement à l'ensemble des diffuseurs français qu'ils soient scènes permanentes ou festivals (adhérant ou pas à France Festivals) et en ouvrant des perspectives européennes.

Un nouvel appel à projet, fondé sur de nouvelles bases, est donc lancé, répondant aux enjeux stratégiques suivants :

- Mettre en valeur l'engagement des festivals de France Festivals en faveur du renouvellement des répertoires de la musique d'aujourd'hui
- Offrir à un public diversifié la découverte d'œuvres de compositeurs contemporains
- Amplifier leur diffusion ou reprise dans la dynamique de leur première création
- Allonger la durée d'exploitation des œuvres et programmes créés et l'amortissement des coûts de production
- Offrir, à une équipe artistique, le temps de la maturation d'une œuvre et du travail de lecture et d'interprétation par la multiplication des concerts
- Faire de la mobilisation des membres du réseau et leurs partenaires diffuseurs autour de la création une valeur ajoutée identifiable
- Proposer des outils de communication et mettre en œuvre une stratégie globale de diffusion de la connaissance du dispositif et des programmes sélectionnés.

Les partenaires, souhaitent **mettre en valeur les pratiques de coopération et ainsi inviter les diffuseurs à s'emparer de cette responsabilité.**



## Les modalités de mise en œuvre du projet

- Ce dispositif est fondé sur **un appel à projet** ayant pour orientation la labellisation :
  - **d'un projet de création musicale portée par un lieu de diffusion** (qu'il soit un festival ou une scène permanente) associant a minima un festival adhérent à France Festivals comme producteur, co-producteur ou effectuant un pré-achat du projet avant la création. Le producteur de l'œuvre bénéficiera d'un soutien

spécifique de la Sacem (s'il n'en bénéficie pas déjà) ou de la Sacd (pour le répertoire de scène) et d'un soutien de l'Onda au coût de diffusion artistique du concert/spectacle de création.

Ou

- **de la reprise d'une production comprenant une commande musicale créée il y a moins de deux ans** et faisant l'objet d'une reprise avec la même équipe artistique.
- **Un comité** (composé des partenaires du projet (l'Onda, la Sacem, la Sacd, l'Institut français, France Festivals), d'un festival hors réseau, de représentants des diffuseurs étrangers et d'un directeur/ice d'une scène nationale) sélectionnera un ou deux programme(s) qui sera/ont proposé(s) à la circulation avec un soutien financier de l'Onda pour la diffusion en France (selon les modalités habituelles d'intervention).

## Communication du projet

- **Un « label »** est donné au projet : « **Le Ffab nomad** ». Il permet de faire ressortir la dimension nationale et coopérative du projet.
- France Festivals, avec le soutien de ses partenaires, a créé **une charte graphique** spécifique et dynamique pour le programme « **Le Ffab nomad** ».
- France Festivals met en place **un plan de communication**, intégrant une dimension relations presse et accompagne de façon volontariste les membres, parties prenantes du projet/programme, avec la mise en place d'un kit de communication (logo à apposer, réalisation de kakémono à placer à l'entrée du concert, page facultative sur le projet dans les programmes des festivals...).
- **Le festival créateur de l'œuvre sera valorisé** dans les éléments de communication diffusés (création d'une plaquette dédiée à l'opus, veille sur les réseaux sociaux)

## Périodicité – durée

L'aide à la diffusion apportée par l'Onda (et éventuellement d'autres partenaires) aux programmes sélectionnés se déploiera sur deux ans à compter de la création du programme sélectionné.

## Critères d'éligibilité des projets

L'enjeu artistique est un préalable à la sélection du projet.

- Le dossier doit être présenté par un festival adhérent à France Festivals, qui peut être le porteur du projet ou faire partie de ses producteurs ou de ses diffuseurs.
- Il s'agit soit d'un projet de création à venir, soit de la reprise d'un spectacle créé entre le 1<sup>er</sup> septembre 2016 et le 30 juin 2018.
- Il doit comporter une commande rémunérée, par l'un ou plusieurs des partenaires, d'une œuvre originale à un compositeur ou une compositrice, relevant du répertoire de la SACEM ou de la SACD.
- Le projet s'appuie sur une équipe d'interprètes professionnels (voix et ou instruments) d'au moins 3 personnes (les œuvres interprétées par des orchestres permanents ne sont pas éligibles).

- La commande a une durée minimale d'environ 10 minutes, intégrée à un programme d'1 heure minimum.
- Le programme ainsi constitué est un tout, identifié sous un titre fixe, et dont les éventuelles modifications devront faire l'objet d'un accord de l'Onda pour les diffusions en France, en concertation avec les artistes. Dans le cas d'une modification de programme entraînant un surcoût, celui-ci serait exclu du calcul de l'aide de l'Onda.
- Un seuil minimum de diffusion est requis pour déclencher les aides de l'Onda à chaque diffuseur :
  - Si le projet est un projet de création, un minimum de 4 diffuseurs en pré-achat (comprenant le spectacle de création) est requis
  - S'il s'agit de la reprise d'un spectacle créé entre le 1<sup>er</sup> septembre 2016 et le 31 août 2018, un minimum de 5 dates est requis.
- Les représentations ont lieu durant l'année **2019 et 2020.**
- Le comité sera sensible à la proposition d'actions de médiation, de relations aux publics et d'actions culturelles.